



La tâche et la semaine régulière de travail

Secondaire

		Semaine régulière de travail à l'école : 32 heures	Minutes/ cycle	18 jours Période de 60 minutes
32 heures Travail / semaine	27 heures Travail / semaine	Tâche éducative*: (en présence des élèves) ✓Présentation des cours et leçons	Temps moyen 3690 minutes 61,5 périodes	72 heures (4320 minutes)
		✓Surveillance, autre que l'accueil et les déplacements ✓Récupération ✓Activités étudiantes ✓Encadrement	630 minutes	
		Tâche complémentaire*: (en l'absence des élèves) ✓Réunions d'équipe/cycle, d'équipe matière, d'équipe projet ou autres réunions de comités ✓Des rencontres de plan d'intervention ✓Des activités de formation ou de perfectionnement ✓Des rencontres de suivis pédagogiques ✓Responsable de matière ✓Classement des élèves ✓Rencontre de supervision pédagogique ✓Surveillance de l'accueil et des déplacements (à l'entrée et à la sortie des classe) ✓Temps de déplacement de l'enseignante ou l'enseignant entre les établissements où elle ou il enseigne ✓Tout autre travail prévu à la fonction générale	1512 minutes	25 heures et 12 minutes
	Sous-total		1620 minutes	97 heures et 12 minutes
	5 heures Travail / semaine	Travail de nature personnelle (TNP) *: ✓Dix rencontres collectives ✓Trois réunions avec les parents	130 minutes	18 heures (1080 minutes)
		✓Travail en lien avec la fonction d'enseignement	950 minutes	
TOTAL		6912 minutes	115 heures 12 minutes	

* Les dispositions portant sur la distribution des heures de travail ne font plus la distinction entre la tâche complémentaire et le travail de nature personnelle. Malgré la disparition de cette distinction dans les horaires, la direction d'école, à moins de situation hors de son contrôle, limite ses assignations à 166 minutes par cycle de 5 jours, 300 minutes par cycle de 9 jours et 500 minutes par cycle de 15 jours.

En cas de dépassement, le temps excédentaire assigné est repris au moment déterminé par l'enseignante ou l'enseignant concerné.